



arret de maladie jour de carence

Par **mumu68**, le **16/08/2011** à **17:37**

bonjours

je travaille dans un intermarche en alsace, et j'ai ete malade 3 jours du lundi au mercredi...

c'est 3 jours correspond a des jours de carence, la secu ne me donne rien..

mon patron refuse de me payes les jours de carence a t'il le droit??? car il n'esst pas d'accord sur la cause de ma maladie..

En sachant que normalment en alasce nous ne prendons pas les jours de carence.

un grand merci pour vos reponses

Par **P.M.**, le **16/08/2011** à **20:56**

Vous aviez déjà exposé [un sujet similaire](#)

Cela vaut aussi si la législation territoriale ne prévoît pas de jours de carence...

L'employeur ne peut pas refuser de respecter ses obligations légales ou conventionnelles sans autre motif que c'est pace qu'il en a décidé ainsi...